

21.07.2025

Mode d'emploi

Numéro d'homologation fédéral : W-6075

SPECTRUM®

Herbicide

Substance active : 720 g/l de diméthénamide-P (% en poids : 63,7)

Mode d'action (groupe HRAC) : 15

Formule : Concentré d'émulsion (EC)

Taille du conditionnement : 5 l

Herbicide contre les plantes adventices dans les cultures de maïs, tournesol, fèves de soja et haricots non écossés ainsi que contre l'envahissement tardif par les mauvaises herbes des cultures de betteraves sucrières et fourragères

APPLICATION

Mode d'action

Spectrum est un herbicide pour la lutte contre les plantes adventices. Il est absorbé par les feuilllets embryonnaires et les racines. Lors de l'application avant la levée, Spectrum est absorbé par les plantes adventices en germination et les tue avant ou généralement juste après la levée. L'action est renforcée sur un lit de semence émotté et humide. En post-levée, les plantes adventices sont traitées jusqu'au stade de 2 feuilles au maximum.

Lorsque l'humidité est suffisante, un bon résultat est alors obtenu lorsque la substance active peut se dissoudre et se répartir dans le sol, rendant ainsi possible une absorption supplémentaire de la substance active par le système racinaire des mauvaises herbes.

Sur des sites riches en humus ou à tendance marécageuse, une efficacité moindre est possible.

21.07.2025

En cas de pulvérisation sur des sols desséchés en surface, l'action principale survient seulement après des précipitations.

Une efficacité moindre est possible si les plantes adventices lèvent depuis des couches de sol plus profondes et si le sol n'est pas irrigué pendant une longue période.

Tolérance des plantes cultivées

Spectrum est toléré par toutes les variétés examinées de maïs, tournesol, féveroles et fèves de soja, betteraves sucrières et fourragères. Spectrum est également toléré par les haricots non écossés dans les cultures maraîchères. Les surdosages par chevauchement doivent être évités.

Ne pas utiliser sur le maïs de semence et sur les supports de semences pour betteraves sucrières !

Spectre d'action

Bonne efficacité de Spectrum dans le maïs contre les plantes adventices suivantes :

Espèces d'amarantes	Espèces de digitaires
Espèces de sétaires	Pied de coq commun
Pâturnin annuel	Espèces de camomilles
Espèces de galinsogas	Espèces d'orties

Efficacité moindre dans le maïs :

Vulpin des champs	Morelle noire
Renouée à feuilles d'oseille	Mouron des oiseaux
Renouée persicaire	

Efficacité insuffisante dans le maïs :

Mercuriale annuelle	Gaillet gratteron
Espèces de chénopodes	Renouée des oiseaux
Renouée amphibia	Renouée liseron
Espèces d'arroches	

21.07.2025

Bonne efficacité de Spectrum dans les betteraves sucrières et fourragères contre les plantes adventices suivantes :

Silène de nuit	Espèces de camomilles
Myosotis des champs	Amarante réfléchie
Petite ciguë	Morelle noire
Fumeterre	

Efficacité moindre dans les betteraves sucrières et fourragères :

Pensée des champs	Gaillet gratteron
Mercuriale annuelle	Renouée des oiseaux
Renouée persicaire	Mouron des oiseaux
Espèces de chénopodes	

Efficacité insuffisante dans les betteraves sucrières et fourragères :

Renouée liseron

Remarques importantes

Prévention des dommages

Une perturbation de la croissance ou un éclaircissement peuvent se produire en cas de précipitations extrêmement abondantes après le traitement et lorsque les cultures sont déjà affaiblies par d'autres facteurs, tels que des conditions de croissance peu favorables (stagnation de l'eau, par exemple), attaques de parasites ou de maladies ou gel.

Sur des surfaces travaillées avec des techniques de labour simplifié, l'application comporte un risque plus élevé du point de vue de la tolérance. Par ailleurs, une chute de l'efficacité est possible dans le cas d'anciennes plantes adventices ou d'un sol recouvert d'une masse organique.

Culture consécutive

Après l'application de Spectrum, toutes les cultures peuvent suivre dans le cadre de la rotation habituelle des cultures.

21.07.2025

En cas d'interruption prématuée, une culture consécutive de maïs, de pommes de terre, de tournesol, de colza estival et de légumineuses à graines n'est possible qu'après un délai de 2 semaines minimum suivant l'application de Spectrum, après un retournement du sol sur 10 cm.

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

Maïs

Application en pré-levée contre les graminées monocotylédones et dicotylédones

1 application max. pour la culture ou par an

Dose d'application : **1.2 l/ha**

Volume d'eau : **200 à 400 l/ha**

Application en post-levée précoce contre les graminées monocotylédones et dicotylédones

1 application max. pour la culture ou par an

Dose d'application : **1.2 l/ha**

Volume d'eau : **200 à 400 l/ha**

L'application peut avoir lieu indépendamment du stade de développement du maïs, pendant la période comprise entre la sortie de la 1^{re} feuille (BBCH 10) et l'étalement de la 2^e feuille (BBCH 12).

Le stade de développement des plantes adventices est déterminant. Celles-ci ne devraient pas avoir dépassé le stade de 2 feuilles au moment du traitement.

Betteraves à sucre et fourragère

Application en post-levée (BBCH 10-16)

Dose d'application : **0.6 à 1.0 l/ha**

Volume d'eau : **200 à 300 l/ha**

Le traitement est effectué par pulvérisation en plusieurs fois. Pour une efficacité optimale, il est conseillé de procéder à trois traitements à intervalle d'au moins 10 jours.

La dose d'application maximale à employer dépend du stade de développement de la betterave.

Pour l'application pratique en association avec d'autres herbicides pour betteraves, nous conseillons les doses d'application suivantes :

1^{er} traitement en post-levée au stade cotylédons des plantes adventices : 0.15 l/ha
Spectrum

2^e traitement en post-levée au stade cotylédons des plantes adventices : 0.3 l/ha
Spectrum

3^e traitement en post-levée au stade cotylédons des plantes adventices : 0.45 l/ha
Spectrum

En fonction du degré attendu d'envahissement tardif par les mauvaises herbes, une augmentation de la dose d'application au 3^e traitement en post-levée au stade cotylédons des plantes adventices ou un 4^e traitement isolé en post-levée au stade cotylédons des plantes adventices peut s'avérer approprié pour l'imperméabilisation des sols (voir également la section « Application contre l'envahissement tardif par les mauvaises herbes »).

La dose d'application maximale pour l'ensemble des applications fractionnées est de 1.0 l/ha.

Application contre l'envahissement tardif par les mauvaises herbes

Le traitement est effectué au stade 6-8 feuilles de la betterave. La réussite du traitement dépend du succès des autres herbicides pour betteraves appliqués lors de la pré-levée et/ou de la post-levée aux plantes adventices levées avant l'utilisation de Spectrum. En règle générale, trois applications d'herbicides usuels pour betteraves sont nécessaires. Spectrum empêche alors une nouvelle levée des plantes adventices énumérées dans le spectre d'action durant plusieurs semaines.

Dose d'application : 0.9 l/ha

Volume d'eau : 200 à 400 l/ha

Tournesol

Contre la petite ciguë, le pied de coq, les espèces de géranium, la morelle noire en pré-levée

1 application max. pour la culture ou par an

Dose d'application :	sur sols légers	0.8-1.0 l/ha
	sur sols moyens à lourds	1.2 l/ha

Remarque concernant l'application sur les tournesols :

Pendant le semis, il convient de veiller à un enfouissement exact et à un recouvrement suffisant de la semence avec un sol émotté. En cas d'application inappropriée, en particulier en cas d'emploi trop tardif et de conditions météorologiques peu propices (pluies abondantes), des dommages sur les plantes cultivées sont possibles :

- Sur sols sablonneux, les plantes peuvent être durablement endommagées en cas de très fortes précipitations survenant au cours des 5 premiers jours suivant l'application.
- Le respect d'une profondeur minimale de 3 à 4 cm pour le semis est requis pour éviter de tels dommages.

Haricots non écossés (culture maraîchère)

Contre les espèces d'amarantes, le sénéçon commun, la morelle noire, la petite ortie en pré-levée

Dose d'application : **1.2 l/ha**

Volume d'eau : **200 à 400 l/ha**

Spectrum n'est pas adapté pour combattre les mauvaises herbes anciennes.

Spectrum n'est généralement pas utilisé seul mais dans un mélange de cuve avec d'autres herbicides qui combinent les lacunes connues de Spectrum.

Sur sols légers, les plantes peuvent être durablement endommagées en cas de précipitations abondantes survenant au cours des 5 premiers jours suivant l'application ou au moment de la germination des haricots.

Le respect d'une profondeur minimale de 3 à 4 cm pour le semis est requis pour éviter des dommages liés à **l'application en pré-levée**.

21.07.2025

Il convient d'éviter tout chevauchement sur les haricots nains lors de l'application de Spectrum.

Il ne doit être procédé en aucun cas à une application pendant la phase allant de la levée à la formation complète du premier trifolié (première vraie feuille du haricot). Des applications à ce stade peuvent éventuellement freiner la croissance du haricot.

Soja

Contre l'échinochloa, les espèces d'amarante, les espèces de camomille en pré-levée

1 application max. pour la culture ou par an

Dose d'application : sur sols légers **0.8-1.0 l/ha**

sur sols moyens à lourds **1.2 l/ha**

Volume d'eau : **200 à 400 l/ha**

Spectrum peut être employé en pré-levée en association avec notre herbicide Bolero (1.0 l/ha).

Bolero complète l'action contre les espèces de chénopodes et de renouées, la moutarde des champs, la ravenelle, la capselle bourse-à-pasteur, la galéopsis, le mouron des oiseaux, la morelle noire et de nombreuses autres plantes adventices.

APPLICATIONS AUTORISEES

Culture	Agent pathogène / action	Instructions de dosage	Consignes
Haricots non écossés	Dicotylédones annuelles Monocotylédones annuelles	Dose d'application : 1.2 l/ha Application : pré-levée	1, 2, 3, 4, 5
Féverole	Dicotylédones annuelles Monocotylédones annuelles	Dose d'application : 1.2 l/ha Application : pré-levée	1, 2, 3, 4, 5
Betteraves à sucre et fourragère	Dicotylédones annuelles Monocotylédones annuelles	Dose d'application : 0.6-1.0 l/ha Application : BBCH 10-16	3, 4, 5, 6, 7, 8

Maïs	Dicotylédones annuelles Monocotylédones annuelles	Dose d'application : 1.2 l/ha Application : printemps ; prélevée et post-levée précoce, jusqu'au stade 2 feuilles (BBCH 00-12).	1, 2, 3, 4, 5
Soja Tournesol	Dicotylédones annuelles Monocotylédones annuelles	Dose d'application : 1.2 l/ha Application : pré-levée	1, 2, 3, 4, 5

Consignes d'autorisation et remarques :

1. Ne pas utiliser si des personnes non protégées pourraient être exposées à la dérive.
2. Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 6 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.
3. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions du service d'homologation.
4. Préparation de la bouillie : porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière + masque respiratoire (A2). Application de la bouillie : porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
5. SPe 3 : Pour protéger les plantes non-cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.
6. Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 3 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette

distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.

7. Travaux successifs après application en post-levée : porter des vêtements de travail (au moins une chemise à manches longues + un pantalon long).
8. Traitement fractionné avec un maximum de 3 fractionnements à des intervalles d'au moins 10 jours (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée par parcelle et par année).

AUTRES NOTE

L'utilisation sur des toits et des terrasses, sur les aires de stockage, sur les routes, les chemins et les places, ou en bordure de ceux-ci, sur les talus et sur les accotements le long des routes et des voies ferrées est interdite.

TECHNIQUE D'APPLICATION

I. Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

Il convient que le nettoyage soit effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption planifiable de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), il convient que la cuve de pulvérisation soit remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être complètement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

II. Préparation du liquide de pulvérisation

21.07.2025

Spectrum a besoin de suffisamment d'eau pour former une émulsion stable. Les instructions suivantes doivent donc être impérativement suivies :

1. Remplir la cuve aux 3/4 avec de l'eau.
2. Ajouter, le cas échéant, des partenaires de mélange.
3. Attendre que ceux-ci se soient répartis de manière homogène dans la cuve de pulvérisation.
4. Ajouter Spectrum dans la cuve de pulvérisation.
5. Compléter avec de l'eau.

Des stries peuvent se former en cas de contact de Spectrum avec des surfaces humides (récipient de mesure, tamis de remplissage, etc.). Celles-ci doivent être dissoutes immédiatement avec beaucoup d'eau.

III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le passage et pendant la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Veiller à l'imprégnation régulière des plantes. Éviter le surdosage et la dérive.

Volume d'eau : 200 à 400 l/ha

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Spectrum est miscible avec les herbicides Bolero[®], Nicosulfuron* et Stomp[®] Aqua.

En cas de mélanges de plus de 2 produits, contrôler le filtre principal après chaque opération de pulvérisation et, si nécessaire, le nettoyer.

21.07.2025

Spectrum est également miscible avec des engrais foliaires (marques de qualité) ainsi qu'avec les engrais AHL et d'urée.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve n'étant pas recommandés par nos soins.

* Il existe différents produits de nicosulfuron. S'il vous plaît, référez-vous aux instructions d'usage.

CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LA MANIPULATION

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Symboles et indications de dangers :

Identificateur clé

GHS07



Symbol

GHS09



Identificateur danger

Attention dangereux

Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement : Attention

Signalisation de danger :

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

21.07.2025

H410 Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence :

- P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Conseil de Prudence (Prévention) :

- P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Conseils de prudence (Intervention) :

- P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

21.07.2025

- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P330 Rincer la bouche.
- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P391 Recueillir le produit répandu.

Conseil de Prudence (Stockage) :

- P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination) :

- P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Service d'urgence en cas d'intoxications :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

Pour information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (incendie, accident, etc.) le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

21.07.2025

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GENERALES / RESPONSABILITE

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité découlant du stockage et de l'application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété

21.07.2025

industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

[®] = Marque déposée de BASF